



A R R E T E
REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES
RUE PORTE DE MAZAN
DIMANCHE 21 AVRIL 2024
COURSE POUR LA VUE

Service Foires et Marchés

2024 – A – SFM- 312

P

Le maire de la Ville de **CARPENTRAS**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1,

VU le Code de la Route et notamment les articles L 411-1 sur le pouvoir de police du Maire en matière de circulation routière et R 411-1 et suivants,

VU l'arrêté municipal 2020-A-DCA-941 du 23 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Madame Yvette Guiou, Première Adjointe au Maire,

VU l'arrêté municipal 2021/SVRD/A-959 du 16 juillet 2021 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules dans l'agglomération de Carpentras,

CONSIDERANT qu'à l'occasion d'une course pour la vue organisée par l'association Lions Club, il convient de réglementer la circulation des véhicules rue porte de Mazan afin d'y maintenir la sécurité et le bon ordre,

- A R R E T E -

Article 1 – Dimanche 21 avril 2024, de 9 heures à 12 heures, la circulation de tout véhicule à moteur sera interdite **rue porte de Mazan** en raison d'une course pour la vue.

Article 2 - Les services techniques municipaux seront chargés de la mise en place de la signalisation réglementaire et de la pose de barrières de protection, dans les délais légaux (48 heures à l'avance) et devront, sur l'invitation qui leur sera faite en cas de nécessité urgente par les services de secours ou de police, restituer à tout moment la largeur de la chaussée.

Article 3 - Il n'est pas dérogé autrement aux dispositions de l'arrêté municipal du 16 juillet 2021.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 - Le Directeur Général des Services de la Ville de Carpentras, Madame la Commissaire de Police et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

17 AVR. 2024

Administration Générale

Fait à Carpentras, **17 AVR. 2024**

Pour le Maire,
La Première Adjointe



Yvette Guiou